



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 10 mai 2016]

Date de la convocation

4 mai 2016

Date d'affichage

4 mai 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 6

Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Françoise BONNET, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU, Christian PERO, Jean BATAILLOU, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Marie-Claire DEGUILHEM, Christelle HARDY, Eric PILUDU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE

Absents : Stéphanie NELATON, Marie-Christine BOUTONNET

N°072/ 2016

Secrétaire de séance : Magali CAMALET

Objet de délibération : Compte-rendu d'activité de THEMELIA (SEM 81), concernant la ZAC de Pouille (exercice 2015)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gaillac a, par délibération en date du 15 décembre 2003, confié à THEMELIA l'aménagement de la ZAC de Pouille.

Conformément à l'article 21 de la convention publique d'aménagement, THEMELIA s'engage chaque année à établir un bilan financier prévisionnel global et actualisé de l'opération.

L'ensemble des documents pour l'exercice 2015 doit être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Présentation assurée par THEMELIA.

1 ANNEXE

Vote : 1 contre (élu indépendant)

6 abstentions (5 Avec vous pour Gaillac, 1 Gaillac à gauche)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte-rendu d'activité de THEMELIA, Concernant la ZAC de Pouille (exercice 2015).

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160510-072-2016-DE
Date de télétransmission : 17/05/2016
Date de réception préfecture : 17/05/2016